## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU JEUDI 26 MAI 2016

L'An Deux Mille Seize, le Jeudi 26 du mois de Mai à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération « La Riviéra du Levant », dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de ville du Gosier, dans la salle de délibérations en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre DUPONT, Président pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée intercommunale.

PRESENTS: MM. Jean-Pierre DUPONT - Christian BAPTISTE - Laurent BERNIER - Jocelyn CUIRASSIER - Francs BAPTISTE - Solaire COCO - Mmes Lydie PAVIOT ép. SELLIN - Marie-Flore DESIREE - Paulette LAPIN - M. Christian THENARD - Mmes Ghislaine GISORS - Nadia CELINI - Félicienne GANTOIS - M. Patrice PIERRE-JUSTIN - Mmes Maguy THOMAR - Liliane MONTOUT - Alix OURTOU ép. HUYGHUES BEAUFOND - M. Lucien GALVANI - Mmes Olivia JEAN ép. RAMOUTAR-BADAL - Michelle MAXO - Valérie HUGUES - M. Duniere AGLAS - Mme Mariette MANDRET - M. Eric LATCHOUMANIN - Mmes Diana PERRAN - Yvanne CHELAMIE ép. LOSBAR - Isabelle BOSSU ép. JEANJEAN -Nathalie CHOURO ép. BRACAT - M. Jean-Luc PERIAN.

**EXCUSES:** MM. Jean-Claude PIOCHE - Philippe TROUPE - Teddy MARY - Jean-Claude CHRISTOPHE - José SEVERIEN - Jean FAHRASMANE - Jean DAIJARDIN - Mme Cynthia DINANE.

**EXCUSE AYANT DONNE PROCURATION:** Mme Sylvia LAPTES (Procuration à Mme MANDRET).

<u>ABSENTS</u>: Mme Roberte MERI - MM. Cédric CORNET - Raymond PARSHAD - René NOEL.

Monsieur Francs BAPTISTE a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

## CREATION DE POSTES AU TABLEAU DES EFFECTIFS

CC-2016-5S-DRH-15

COURRIER ARRIVÉ LE

13 JUIN 2016

Vu la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982 modifiée relative aux dro (1980 - 1980 pointe-a-Petre des Communes, des Départements et des Régions ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 Juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale;

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 29 septembre 2015 relative à l'extension des compétences de la Communauté d'Agglomération du Sud-Est Grande-Terre "La Riviera du Levant";

**Considérant** que la compétence "Collecte des déchets ménagers et assimilés" est reconnue comme une compétence obligatoire des communautés d'agglomération ;

Considérant que le transfert de la compétence "Collecte des déchets ménagers et assimilés" vers la Communauté d'Agglomération "La Riviera du Levant" est effectif depuis 1<sup>er</sup> janvier 2016 et que les agents exerçant en totalité leurs fonctions dans les services concernés ont été transférés ;

Considérant que certains des agents transférés bénéficiaient d'un contrat et que compte tenu de leur manière de servir et afin de répondre au besoin du service, il a été proposé de pérenniser leur emploi et de leur proposer un emploi de non titulaire au sein de la Communauté;

Considérant ainsi qu'il y a lieu de créer au tableau des effectifs deux postes d'adjoint technique de 2<sup>e</sup> classe à temps complet;

Considérant également qu'il y a lieu de prendre en compte l'évolution des besoins des services de la Communauté d'agglomération, et de renforcer les fonctions support, notamment pour les Directions des Services Techniques, des Finances, de la Politique de la ville, du Développement économique, des Services Informatiques, de la Communication et de l'Administration générale;

Le Conseil Communautaire, Après discussion,

## **DECIDE:**

<u>Article 1</u>: De créer au tableau des effectifs de la Communauté d'Agglomération les 15 postes suivants conformément à la nomenclature statutaire de leurs cadres d'emplois, à savoir :

- 1 emploi fonctionnel de Directeur des Services Techniques à temps complet
- 1 poste d'ingénieur en chef à temps complet
- 2 postes d'attaché à temps complet
- 1 poste de technicien à temps complet
- 1 poste de rédacteur à temps complet
- 2 postes d'adjoint technique de 2e classe à temps complet
- 7 postes d'adjoint administratif de 2e classe à temps complet

<u>Article 2</u>: D'imputer cette dépense au budget de la communauté d'agglomération « La Riviera du Levant » ;

<u>Article 3</u>: De donner mandat au Président pour signer toutes pièces nécessaires à la bonne exécution de cette affaire ;

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le

Et publication ou notification le

Fait et délibéré à Gosier, le 26 Mai 2016

Pour extrait certifié conforme

13 JUIN 2016

COURRIER ARRIVÉ LE

Le Président

S PARREFECTURE DE POINTI-4-PITHE

-Jean-Rierre DUPOI

## TABLEAU DES EFFECTIFS COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SUD-EST GRANDE-TERRE "LA RIVIERA DU LEVANT"

FILIERE ADMINISTRATIVE	CATEGORIE	EFFECTIFS BUDGETAIRES		EFFECTIFS POURVUS					
				Titulaires Non Titulaires				NON POURVUS	
				70	THO	TC	TNC	тс	TNC
EMPLOIS FONCTIONNELS ET DE CABINET		TC	TNC	TC	TNC	10			
Directeur Général des Services 40 000 à 150 000 Habs	Α	1	0	1	0	0	0	0	0
Directeur Général Adjoint des Services 40 000 à 150 000 Habs	Α	2	0	0	0	0	0	2	0
Collaborateur de Cabinet	A	1	0	1	0	0	0	0	0
Chargé de Mission	Α	11	0	1	0	0	0	0	0
FILIERE ADMINISTRATIVE									
Administrateur	Α	11	0	0	0	0	0	1	0
Directeur	A	1	0 .	1	0	0	0	0	0
Attaché Principal	A	4	0	1	0	0	0	3	0
Attaché	А	5	0	2	0	0	0	3	0
Rédacteur principal de 1ère classe	В	0	0	0	0	0	0	0	0
Rédacteur principal de 2ème classe	В	0	0	0	0	0	0	0	0
Rédacteur	В	2	0	0	0	0	0	2	0
Adjoint Administratif Principal de 1ère classe	С	0	0	0	0	0	0	0	0
Adjoint Administratif Principal de 2ème classe	C	0	0	0	0	0	0	0	0
Adjoint Administratif de 1è classe	C	0	0	0	0	0	0	0	0
Adjoint Administratif de 2è classe	С	11	0	2	0	0	0	9	0
TOTAL		29	0	9	0	0	0	20	0
FILIERE CULTURELLE	CATEGORIE	EFFECTIFS BUDGETAIRES		EFFECTIFS POURVUS			NON DO	NON POURVUS	
				Titulaires No		on NON P		JUKVUS	
		тс	TNC	тс	TNC	тс	TNC	TC	TNC
Adjoint d'animation de 2e classe	С	0	1	0	1	0	0	0	0
TOTAL		0	1	0	1	0	0	0	0
				EFFECTIFS F		POU	RVUS		
FILIERE TECHNIQUE	CATEGORIE	EFFECTIFS BUDGETAIRES		Titulaires		Non Titulaires		NON POURVUS	
		TC	TNC	TC	TNC	TC	TNC	TC	TNC
Directeur des services Techniques	Α	1	0	0	0	0	0	11	0
Ingénieur en chef	Α	1	0	0	0	0	0	1	0
Ingénieur principal	A	11	0	1	0	0	0	0	0
Ingénieur territorial	A	1	0	1	0	0	0	0	0
Technicien principal de 2è classe	В	2	0	0	0	0	0	2	0
Technicien territorial	В	1	0	0	0	0	0	1	0
Agent de maîtrise Principal	С	0	0	0	0	0	0	0	0
Agent de maîtrise	С	0	0	0	0	0	0	0	0
Adjoint technique principal de 1è classe	С	0	0	0	0	0	0	0	0
Adjoint technique principal de 2è classe	С	0	0	0	0	0	0	0	0
Adjoint technique de 1ère classe	С	1	0	1	0	0	0	0	0
	C	18	2	15	2	0	0	3	0
Adjoint technique de 2è classe	<u> </u>	26	2	18	2	0	0	8	0

TC : Temps complet

\*TNC : Temps non complet

